

# RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 2012

Pour les communes de moins de 10 000 habitants

---

## Le recensement, chacun de nous compte

Toute la population de **RIVEDOUX-PLAGE** sera recensée  
entre le **jeudi 19 janvier** et le **samedi 18 février 2012**

*Le recensement, ce n'est pas seulement compter le nombre d'habitants vivant en France, c'est aussi suivre chaque année l'évolution de la population, des communes et plus généralement de la société. Que ce soit notamment les crèches, les hôpitaux, les pharmacies, les logements ou les transports publics, vos élus peuvent adapter les infrastructures qui vous sont nécessaires.*

**En 2012, la commune de RIVEDOUX-PLAGE est recensée.** Les **communes de moins de 10 000 habitants** font en effet l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de leur population, organisée par la mairie et l'Insee. Et cette année, **vous êtes concernés.**

**Un agent recenseur se rendra donc à votre domicile à partir du 19 janvier 2012.** Vous pourrez le reconnaître grâce à sa carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire.

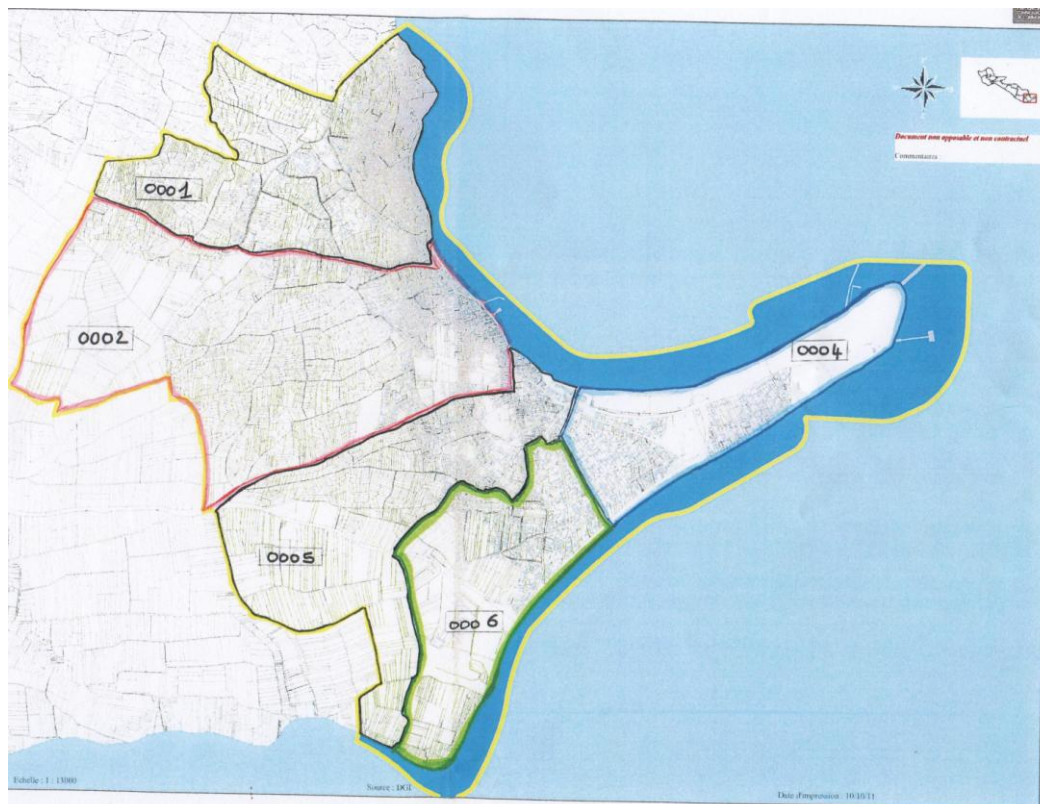
Il vous remettra **une feuille pour le logement** recensé, **un bulletin individuel** pour chaque personne vivant dans ce logement et **une notice d'information** sur le recensement. Si vous le souhaitez, l'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires.

Lorsque ceux-ci sont remplis, ils doivent être **remis à l'agent recenseur par vous-même, ou en cas d'absence, sous enveloppe, par un tiers (voisin, gardien, etc.). Vous pouvez aussi les retourner à la mairie au plus tard le 18 février 2012.**

Les quelques minutes que vous prendrez pour répondre aux questionnaires sont importantes. La qualité du recensement dépend de votre participation. C'est avant tout un acte civique, mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

**Toutes vos réponses sont confidentielles.** Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

- **Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la mairie**  
au : 05 46 09 39 39 (accueil) ou au 05 46 09 39 33 (service élections / Etat civil)
- **Pour trouver les réponses à vos principales questions sur le recensement de la population 2012 :** [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)
- **Pour en savoir plus et consulter les résultats du précédent recensement :** [www.insee.fr](http://www.insee.fr)



**Les Secteurs**

**Les Agents recenseurs**



**C.Brugier**

0002

**C.Renaud**

0004

**A.Charcosset**

0005

**A.Gerard**

0006

**V.Propowa**

0001